

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ciel.
7 heures.	6 d. au-dessous de 0.	65 deg.	27 pou 6 lig.	Nord.	Nuage.
Midi.	3 d. au-dessous de 0.	61 deg.	27 pou 6 lig.	N. O.	Nuage.
SOMM.			GÉNÉ.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h. 37m.	00 h. 10m. 49.	4 h. 45m.	Pleine lune.	22	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgois et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 18 janvier 1838.

DU BUDGET DE 1839.

M. le ministre des finances a présenté le budget des dépenses et des recettes de 1839. L'exposé des motifs commence par un résumé des diverses phases de notre situation financière depuis la révolution de juillet. Nous ne le suivrons pas dans les éloges qu'il renferme sur un passé qui offre tant de désordre ; nous nous contenterons d'indiquer les résultats des derniers exercices, et nous donnerons une analyse succincte des modifications que présente le nouveau budget.

Le dernier exercice réglé est celui de 1834. Le projet de loi des comptes, portant règlement de l'exercice de 1835, accuse un excédant de recettes de 24 millions. C'est beaucoup sans doute ; mais nous voyons figurer, en dehors de cette loi, le budget qu'on a imaginé de mettre à part sous le nom de budget annexe, et qui signale une dépense de 26 millions. Peut-on dire après cela qu'il y a excédant de recettes ? On nous fait également espérer que le budget de 1836 présentera un excédant de recettes qu'on évalue à 5 millions ; mais une portion de cet excédant devant s'appliquer à des dépenses qui sont reportées sur l'exercice suivant, il se trouve réduit à 1 million. Nous ne parlons pas du budget annexe dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Quant à l'exercice de 1837, M. le ministre des finances n'ose affirmer qu'il présente un excédant. Les lois rendues dans la dernière session lui ont imposé pour 32 millions de crédits extraordinaires ou supplémentaires ; un projet de loi présenté hier en demande, en outre, pour 15 millions, à quoi il faut ajouter 4 millions 1/2 pour le cinquième terme de la créance des Etats-Unis : c'est donc un accroissement de dépenses de 52 millions, et l'accroissement des recettes n'est que de 43 millions. Il n'est pas encore possible de prévoir les résultats de l'exercice de 1838, qui commence à peine. Il a été voté, il est vrai, avec un excédant de recettes de 17 millions ; mais on nous annonce déjà de prochaines demandes de crédits supplémentaires pour les caisses de retraite des ministères, l'effectif d'Alger, les primes, la créance des Etats-Unis et d'autres articles. Nous arrivons maintenant à l'exercice de 1839.

Le budget des dépenses pour l'exercice de 1839 s'élève à 1 milliard 63 millions ; le budget présenté l'année dernière ne montait qu'à 1 milliard 37 millions. C'est donc une augmentation de 26 millions. Nous allons voir sur quels articles cette augmentation se répartit.

En tête du budget se présente la dette publique. Il est un moyen tout simple, réclamé depuis long-temps, de réduire cette partie si lourde de nos dépenses, la conversion des rentes cinq pour cent. M. le ministre des finances veut bien accorder que le gouvernement a le droit de faire cette opération ; mais, suivant lui, le moment n'est pas opportun. M. le ministre pense qu'on ne doit la commencer que lorsqu'on aura la certitude que, pendant le temps exigé pour son accomplissement, aucune circonstance ne viendra gêner l'action du gouvernement ou affecter le crédit public ; or, nos gouvernants, optimistes dans d'autres occasions, trouvent que nous n'en sommes pas encore là. Il eût été nécessaire, ce nous semble, que M. le ministre des finances expliquât au pays d'où lui viennent les dangers qui peuvent menacer son repos à l'intérieur ou à l'extérieur. Si nous n'avons pas de diminution sur la dette consommée, en revanche nous avons une augmentation sur la dette flottante ; elle est destinée à payer les nouveaux bons qui seront délivrés à la caisse d'amortissement : ces bons, qui s'élèvent actuellement à 80 millions, monteront à 135 millions à la fin de 1838, et à 189 à la fin de 1839.

Le ministère de la justice demande près de 700,000 francs d'augmentation. La plus grande partie est pour les frais de justice criminelle. Toutefois, une somme de 80,000 fr. serait destinée à porter le traitement des membres du conseil d'état au même taux que celui des membres de la cour de cassation ; la concession, faite par la chambre précédente, a mis les fonc-

tionnaires en goût d'augmentation ; nous verrons plus loin que M. le ministre des finances demande de son côté que le traitement des membres de la cour des comptes soit reporté au taux primitif. L'augmentation pour le ministère des affaires étrangères est de 605,000 fr., qui seront employés à la reconstruction du palais de l'ambassade de France à Constantinople, et pour des frais divers relatifs aux consulats. Le ministère de la justice réclame 468,000 francs de plus que l'année dernière, en s'appuyant sur la nécessité d'améliorer quelques parties de l'enseignement, et de classer et de relier les livres brochés de la bibliothèque royale. Le ministère de l'intérieur reste à peu près dans les mêmes allocations. Bien que le budget du ministère du commerce et des travaux publics ait été déchargé de plus de douze cent mille francs par le report ou la disparition de certains articles, il n'en présente pas moins une augmentation de 2,689,000 francs ; l'entretien des routes en absorbe la presque totalité ; cependant nous y remarquons une somme de 500,000 fr. pour l'exposition quinquennale des produits de l'industrie en 1839.

Il était naturel de s'attendre à une augmentation sur l'administration de la guerre. A l'intérieur, le service de la guerre coûtera 2,769,000 fr. de plus ; il est motivé sur l'accroissement de l'incorporation des jeunes soldats et sur une dépense particulière réclamée par le bien-être et la santé de l'armée : nous voulons parler du pantalon de toile pour les troupes de toutes les armes et des chaussettes pour tous les sous-officiers et soldats. Sur le budget d'Alger, l'augmentation de l'effectif, porté de 23,000 hommes à 38,000, et des dépenses diverses motivent un accroissement de près de 9 millions ; le pays ne reculera certainement pas devant cette augmentation ; mais, pour qu'elle soit profitable, il faut que nos hommes d'état se décident enfin à suivre un système à l'égard de nos possessions d'Afrique. Pour le ministère de la marine, le surcroît de dépenses est de 1,890,000 fr., destinés à la création d'un régiment d'infanterie de marine qui serait employé à la garde des arsenaux et autres établissements maritimes. Enfin, les services du ministère des finances ont subi différentes modifications qui se résolvent en une diminution de 538,000 fr. ; cependant, outre l'augmentation de 405,000 fr. demandée pour l'élévation des traitements des membres de la cour des comptes, il y a un accroissement de 1,581,000 fr. sur les frais de régie, motivé sur différentes causes, entre autres établissements de l'impôt sur le sucre indigène et l'insuffisance des premières évaluations de la dépense des paquebots du Levant.

Telles sont les principales modifications qu'ont subies les dépenses ; il nous reste à parler des modifications proposées dans les recettes qui doivent y pourvoir. Les contributions directes sont évaluées à 723,000 fr. de plus qu'en 1838. M. le ministre des finances reconnaît la nécessité de réviser l'impôt foncier ; mais il pense qu'on doit différer le remaniement de la répartition générale jusqu'au moment où, le cadastre étant achevé sur tous les points, il sera possible de constater simultanément la force contributive de tous les départements ; du reste, M. le ministre promet de faire tous ses efforts pour présenter dans cette session un projet de loi relatif à la conservation du cadastre. Aux termes de la loi du 21 avril 1832, il devait être soumis aux chambres dans la session de 1834, et ensuite de cinq années en cinq années, un nouveau projet de répartition entre les départements, tant de la contribution des portes et fenêtres que de la contribution personnelle et mobilière. M. Lacave-Laplagne donne des raisons bonnes ou mauvaises, et sur lesquelles nous aurons à revenir, pour se dispenser de cette obligation.

Les produits indirects de 1839 sont calculés, comme cela se fait ordinairement, d'après le recouvrement des derniers exercices terminés. Il est cependant quelques produits sur lesquels on s'est écarté de cette base. On espère une augmentation de 1,700,000 fr. sur les coupes de bois par suite de quelques mesures prises récemment.

Pour les douanes, au contraire, on prévoit une diminution de 960,000 fr., à cause de la réduction du droit sur les houilles, des nouvelles dispositions sur le jaugeage des navires, et des améliorations projetées sur le tarif de sortie et sur les taxes qui

grèvent le cabotage ; nous ferons observer, en ce qui concerne les houilles, que les diminutions accordées jusqu'à présent sur les droits, loin d'en altérer le produit, l'ont au contraire presque doublé ; n'a-t-on pas lieu d'espérer que la nouvelle réduction aura le même effet ? L'impôt sur le sel est porté pour une légère augmentation qu'on espère obtenir à l'aide d'un projet de loi qui sera présenté contre la fraude.

Nous voyons figurer pour la première fois le produit de l'impôt sur le sucre indigène ; il est évalué à 5 millions 1/2 à raison d'une quantité de 40 millions de kilog. soumis pour moitié au droit de 10 fr., et pour l'autre moitié à celui de 15 ; remarquons que ce produit est tout-à-fait subordonné au mode de perception qui sera adopté.

On évalue à 770,000 fr. la diminution résultant de la réduction des droits sur la navigation intérieure. Il paraît qu'on s'était trompé sur le revenu du service des paquebots du Levant qui est porté pour 1839 à un million de moins que pour 1838. Divers motifs, dont l'un est la décroissance du recouvrement des prêts faits au commerce, font présumer une diminution de 2,338,000 fr. sur les produits divers.

Enfin, nous voyons avec plaisir que le prix du bail des salines de l'Est n'est pas porté parmi les ressources de 1839, et qu'un projet de loi est annoncé qui doit donner satisfaction aux réclamations des dix départements.

En résumé, les dépenses présumées s'élèvent à 1 milliard soixante-deux millions, les recettes présumées à 1 milliard soixante-quatre millions, ce qui présente un excédant de près de douze millions. On se rappelle que M. Humann évaluait à un chiffre plus élevé la part qu'il était raisonnable de faire aux éventualités. (Le Commerce.)

Le *Moniteur* publie l'état comparatif du produit des impôts indirects des années 1837, 1836 et 1835. En 1837, le produit a été de 626,630,000 fr. ; en 1835, il a été de 583,942,000 ; l'augmentation de 1837 sur 1835 est de 42,688,000 fr. ; en 1836, le produit a été de 610,307,000 ; l'augmentation de 1837 sur 1836 est donc de 16,323,000.

L'augmentation de 1837 sur 1835 provient surtout des droits d'enregistrement, des droits de douanes, des sels, des boissons, de la vente des tabacs, de la taxe des lettres.

L'augmentation de 1837 sur 1836 provient des droits d'enregistrement, des sels, des boissons, des tabacs, de la taxe des lettres. Le produit des douanes a été de 29,000 moindre en 1837 qu'en 1836.

Le quatrième trimestre de 1837, comparé au quatrième trimestre de 1836, présente une augmentation de produits de 9,821,000 fr., répartie presque également par chaque mois. Cependant, en décembre 1837, la diminution sur l'enregistrement a été de 588,000 fr., tandis que l'augmentation sur les douanes a été de 1,206,000 fr.

Un arrêté de M. le préfet, en date du 1^{er} janvier courant, porte que les rôles des contributions foncières, des portes et fenêtres, personnelles et mobilières, ainsi que des patentes, sont mis en mouvement pour 1838, et seront publiés par les soins de MM. les maires.

Le délai de trois mois, pendant lesquels les contribuables ont la faculté de réclamer contre les erreurs qui auraient pu être commises à leur préjudice, expirera le 31 mars prochain.

Nous n'avions répété qu'avec une extrême réserve et sous la forme d'une doute la nouvelle de la mort de trois factionnaires qui auraient péri de froid. Ce bruit était dénué de fondement. L'ordre a été donné, au commencement des froids, de relever les sentinelles toutes les heures, au lieu de ne le faire que toutes les deux, comme le prescrivent les règlements.

Cathédrale de Milan parmi les plus belles pages de l'exposition.

La grande marine de M. Perrot a le tort de ressembler trop et trop peu à un tableau de Joseph Vernet, gravé par Ballechou, et intitulé, je crois, *le Naufrage*. A une ou deux figures près, la composition de son tableau est exactement la même ; quoi qu'il en soit, les eaux en sont belles et jetées hardiment, le ciel est d'un joli style : les rochers seuls sont communs.

Si je ne craignais pas de m'engager dans une discussion avec M. Perrot, qui a non-seulement l'instinct des effets de marine, mais qui possède encore autant que personne l'expérience de la mer, je lui demanderais si, à mesure que le ciel devient plus sombre, la mer ne prend pas un aspect plus dur et en quelque sorte plus métallique ; si une vague qui déferle sur un bâtiment ne ressemble pas plus à du fer qu'à de l'eau. Le ciel du petit tableau, où j'ai cru trouver un peu de mollesse dans les eaux, a bien l'effet mat et épais des orages des provinces méridionales.

Les marines sont en nombre au salon. Nous en avons une de M. Morel-Fatio qui sera peu appréciée par ceux qui n'ont pas étudié les effets des mers du Nord, mais qui est pourtant une bonne chose. Sa *Vue d'Alger* est d'une grande vérité d'aspect ; mais, prise de trop bas, la ville se trouve cachée derrière les bâtiments du quai qui n'offrent pas un grand intérêt en peinture.

La *Plage* de M. Mozin a de l'aspect, mais manque un peu d'étude. Les premiers plans qui sont bien peints se composent avec trop d'importance d'objets insignifiants ; la barque en construction manque de solidité, mais la grève est jolie et vraie. Nous avons de lui quelques autres petits tableaux, un entr'autres que j'admire bien davantage sans une petite fabrique à tuiles rouges et à volets verts, de vérité sans doute fort locale, mais qui gâte cette charmante composition.

Une *cargue-point* ou un *bras mal passé*, dans un tableau de marine, fait à peu près le même effet qu'une giberne à gauche dans un tableau militaire ou une faute d'orthographe dans une lettre ; mais on pardonne facilement à M. Coignet ce qu'il ignore

EXPOSITION

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

(Troisième et dernier article.)

Une œuvre d'art, quelle qu'elle soit, vit à deux conditions : la première, de plaire à la foule, et la seconde, de plaire aux connaisseurs. Dans toute production qui atteint l'un de ces deux buts, il y a un talent incontestable ; mais le vrai talent, seul durable, doit les atteindre tous deux à la fois.

Malheureusement peu d'artistes sont convaincus de cette vérité. Les uns, fiers d'un succès populaire, ne songent qu'au flot qui les entoure et qui demain les abandonnera ; couronnés une fois, leur ambition s'éteint dans la joie ; ils redoutent de faire un pas de plus, de peur de différer d'eux-mêmes, et que leur gloire ne les reconnaisse plus. Les autres, faisant profession de mépriser le vulgaire, trompés par de maladroits amis, s'irritent si le succès leur échappe, crient à l'injustice et traitent d'ignorants ceux qui ne les flattent pas ; alors leur orgueil les enivre, se concentre, et le talent meurt étouffé. Sans doute il faut être compris et nommé par la foule, puisque c'est par elle qu'on est de son temps ; mais il faut aussi satisfaire les vrais amis de l'art. On se récriera sur la difficulté de réunir deux conditions pareilles ; il est certain qu'il est difficile d'avoir un véritable talent, mais qui veut la gloire doit le tenter. Ne travailler que pour la foule, c'est faire un métier ; ne travailler que pour les connaisseurs, c'est faire de la science : l'art n'est ni science ni métier.

Parmi les artistes qui se sont efforcés d'atteindre le double but que je montrais tout-à-l'heure, je citerai d'abord M. de Kudder. Son *Don Quichotte lisant* est sans contredit le plus joli tableau de genre du salon ; sa manière et sa couleur rappellent Terburg avec beaucoup de bonheur. Si ce tableau nous était venu de Hollande avec une vieille date et un peu de crasse, il serait réputé chef-d'œuvre.

J'aime beaucoup une tête d'expression de M. Laure que le

public a peu remarquée, et qui, par la grâce du modelé, la richesse de la pâte et l'éclat de la couleur, se place d'une manière fort recommandable.

Le tableau que M. Jacquand a nouvellement exposé atteste un progrès louable dans sa manière. Il y a loin de là aux tristes poupées couvertes de la robe des trapistes qu'il nous envoyait l'année dernière. Tout ce qui est nature morte dans son *Gaston de Foix* est parfaitement exécuté. Il n'y a qu'une voix pour louer le velours de ce prie-dieu, les enluminures de ce missel, les accidents de vétusté de ce rideau. Mais qui donc songe à ce malheureux enfant qui se laisse mourir de faim pour expier son crime involontaire ? Pourquoi reste-t-on froid devant un sujet pourtant fort dramatique ? C'est que, tout en admirant la prodigieuse facilité de brosse de M. Jacquand (qualité d'ailleurs fort précieuse), on ne saurait oublier qu'il faut plus que de la main à un peintre ; on ne veut pas que chez lui la précision de l'ouvrier éteigne le feu sacré de l'artiste. On s'étonnera peut-être de l'adresse qui a patiemment élaboré les dessins d'une étoffe où les ciselures d'un meuble ; mais un tableau restera vide d'intérêt, quand les figures, qui donnent la vie à toute composition, ne seront employées, comme dans celle de M. Jacquand, que pour faire valoir par leur nullité le fini parfait des accessoires.

Que M. Jacquand consulte les peintres de l'école flamande : ces grands maîtres, dans la reproduction exacte des détails, se servaient de ce moyen pour donner plus de puissance d'unité à l'effet général de leurs tableaux ; mais jamais ils ne lui ont rien sacrifié.

Quoique je ne goûte pas le genre de talent de M. Jacquand, j'avoue qu'il y a dans son *Gaston de Foix* un progrès assez décidé pour espérer qu'il ne s'en tiendra pas à ce premier succès.

Je me reprocherais comme un tort grave de ne pas dire avec quel art M. Gillio a fait jouer la lumière sous les voûtes prolongées qui vont au centre de perspective de son tableau ; un exquise finesse de tons dans les parties laissées à la demi-teinte, des oppositions sans dureté, une touche libre et sage placent sa

Paris, 16 janvier 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a remarqué que M. Guizot avait été accueilli hier par le roi avec une bienveillance toute spéciale.

On sait que le chef de la doctrine faisait partie de la grande députation qui a présenté l'adresse à Louis-Philippe.

Les bureaux de la chambre ont discuté hier :

1^o Une proposition de M. Mercier, tendant à remplacer les bureaux actuels par sept comités qu'il intitule comités de législation, des finances, de la guerre, de la marine, du commerce et de l'agriculture, des travaux publics et des pétitions. Le président désignerait les membres attachés à ces comités. Les propositions seraient transmises à la chambre par chaque comité. La commission des comptes serait composée de 21 membres, celle du budget de 28. Le comité des pétitions serait tenu de rapporter les pétitions qui lui seraient recommandées par cinq membres de la chambre. La lecture de cette proposition paraît avoir été autorisée par trois bureaux.

2^o Une proposition de MM. Teste et Jaubert tendant à ce qu'on attribue soit au syndicat, soit à l'état, la propriété des terrains qui, par suite des travaux de navigation et d'endiguement, sont conquis sur les cours d'eau.

La lecture de cette proposition a été autorisée.

— On assure qu'il a été déposé sur le bureau du président une proposition dont le but serait de faire adopter, au lieu de costume, une plaque d'argent qui deviendrait le signe distinctif des membres de la chambre des députés.

— Les candidats que pousse le ministère aux prochaines élections sont tous fonctionnaires publics.

M. Molé, à ce qu'il semble, n'a pas assez de ses cent quatre-vingt-onze agents salariés dans la chambre ; il veut, comme M. de Villèle, avoir ses *trois cents*. Déjà M. Montalivet avait rappelé avec assez d'avantages, aux élections dernières, l'habileté électorale de M. de Corbière.

— Voici la réponse que le roi a faite, hier au soir, à la députation de la chambre des députés chargée de lui présenter l'adresse en réponse au discours du trône :

« Je reçois cette adresse avec une vive satisfaction. Je suis heureux de retrouver en vous ces sentiments dont les chambres qui vous ont précédés m'ont donné tant de marques toujours chères à mon cœur. Cette manifestation éclatante donnera, comme vous le dites, une nouvelle force à notre œuvre glorieuse, résultat de nos sept années d'efforts, le maintien et l'intégrité de nos institutions. Le concours que vous accordez si franchement à mon gouvernement facilitera sa marche, effacera de plus en plus les traces de nos divisions politiques, et garantira à la France une longue jouissance de ce repos et de cette prospérité, objet de tous mes vœux, et que je suis si heureux d'avoir pu contribuer à lui assurer. »

— M. Deslongrais, député, a déposé sur le bureau du président deux pétitions des commerçants des villes de Vire et de Condé-sur-Noireau, contre la vente à l'encan des marchandises neuves.

— La caisse d'épargnes de Paris a reçu, dimanche et lundi, 628,722 francs, et remboursé, les mêmes jours, 394,500 francs.

Faits Divers.

La banque de France vient d'adopter une mesure qui remédiera en partie aux vices de ses billets au porteur. Depuis le 2 janvier, elle délivre des billets à ordre et transmissibles par la voie de l'endossement pour toutes sommes en coupure de 500 à 20,000 francs.

Ces nouveaux billets étant personnels et pouvant se transmettre comme tous les effets de commerce, rien ne s'oppose plus à ce que leur circulation s'étende au-delà de Paris ; il est même à présumer que leur usage deviendra d'autant plus commun et général, que nul autre effet ne pourrait présenter les mêmes garanties de solidité et de sécurité. Ils

du grément pour ce qu'il sait de la mer. La forme de ses vagues est si vraie, leur transparence et leur mouvement sont si bien, qu'on se sent atteint du mal de mer en regardant sa *Vue de Dieppe*. Nous avons encore de M. Coignet une *Vue de la vallée d'Hasly*, avec des fonds charmants, mais dont les devant trop brillants inquiètent l'œil ; son *Lac de Garda* a des parties admirables, entr'autres le ciel, du style le plus distingué, et la montagne, découpée de la manière la plus habile. Il est fâcheux que la fabrique du premier plan, avec ses pampres d'un vert crû, fasse tache dans cette jolie composition.

La peinture simple et de bonne foi de M. Thuillier, bien qu'un peu monotone et manquant parfois d'adresse, plaît généralement. Si ce compte-rendu ne s'adressait qu'à des peintres, j'essaierais d'analyser, en opposant l'une à l'autre, la manière de cet artiste et celle de M. Lapito, dont le genre de talent est exactement l'opposé. M. Lapito fait sans doute de fort jolis paysages, mais je n'aime pas qu'on réduise l'art aux *ficelles* du métier.

L'école genevoise, représentée par MM. Diday et Calame, est, ce me semble, en progrès. J'ai remarqué dans un tableau de M. Diday de l'eau et des arbres qui m'ont paru exécutés dans un sentiment plus vrai qu'il ne faisait précédemment.

Le paysage aujourd'hui est un moyen honnête de faire son chemin en peinture quand on n'a pas su mettre une tête ensemble ni dessiner un pied sans le casser ; et si l'on ne parvient pas à modeler une pierre ou un à peu près d'arbre, on fait des aquarelles où l'on ne met rien du tout. Peu de peintres de paysages se donnent la peine de faire de sérieuses études ; une fois aux prises avec le métier, le Ruysdaël en espérance commence à étudier la nature de Montmartre à Saint-Germain, de Saint-Germain à Fontainebleau ; c'est un itinéraire tracé comme le tour d'un Anglais. A son retour c'est un homme intraitable, qui en a pour six mois à dénigrer les arbres de Claude Lorrain, et la société compte un peintre de plus qu'elle est tenue de louer sous peine de malédiction. Ne doit-on pas regretter que M. Dubuisson, qui a fait de si bonnes et si consciencieuses études, secondées par une belle organisation, se borne à être un paysagiste, fort remarquable il est vrai, quand il pourrait

pourront servir à solder, entre négociants, les comptes d'une ville à une autre, et contribueront ainsi à diminuer les frais de commission que prélèvent les banquiers pour fournir des lettres de change, ou à rendre inutiles les transports d'espèces qui ont lieu fréquemment. (Débats.)

— Un cabaretier de Chalon, qui faisait jouer chez lui au loto, a été condamné à 11 fr. d'amende et aux dépens. Espérons, dit le *Journal de Mâcon*, qu'on ne s'arrêtera pas à quelques premières mesures, et que l'autorité s'attachera, dans tout le département, à détruire un abus général qui change presque tous les cafés et cabarets des villages et des petites villes en véritables maisons de jeu. On n'y perd pas des millions, mais le pauvre est si tôt ruiné, et le jeu donne de si funestes conseils ! Pour travailler au bonheur du peuple, il faut d'abord le moraliser.

Incendie du palais de St-Petersbourg. — BERLIN, 9 janvier. — Le gouvernement continue à recevoir des courriers de St-Petersbourg ; mais il garde le silence. J'ai reçu quelques détails par des lettres particulières.

Le 29 décembre, à 11 heures du soir, l'empereur, la famille impériale et toute la cour assistaient au spectacle. Au moment où M^{lle} Taglioni commençait à danser, on apprend que le feu a éclaté au palais impérial. L'empereur s'y porte en toute hâte, et il ordonne au comte de Benckendorf, commandant de la gendarmerie, de faire mettre sous les armes tout ce qu'il y avait de troupes disponibles. Vingt mille soldats et une batterie d'artillerie occupèrent bientôt toutes les avenues.

Le czar crut au premier instant que c'était le signal d'une révolte ; mais lorsqu'il se vit entouré par les troupes, il donna ordre au grand-duc Michel et au czarowitz d'aller vers la chapelle pour sauver les vases sacrés. Il entre lui-même, accompagné de plusieurs aides-de-camp, dans son cabinet, pour en retirer les papiers de sa chancellerie privée.

Le 30, à 5 heures du soir, le palais était entièrement dévoré. On dit que six cents personnes ont été écrasées ou brûlées ; plus d'un millier d'individus ont été blessés lorsque les voûtes se sont écroulées. On n'a pu sauver aucun des objets d'art qui décoraient ce magnifique palais.

Quelques personnes croient que le feu a pris à la pharmacie du château ; d'autres assurent que le feu a pris dans plusieurs endroits à la fois par l'explosion simultanée de plusieurs robinets de gaz. Enfin le bruit court que les domestiques du palais impérial, qui, par l'ordre précis du czar, sont menés à coups de fouet, peuvent être les auteurs de cette catastrophe.

Quoique malade, l'autocrate s'est montré le 31 au peuple, qui, frappé de superstition en voyant dans l'incendie un signe de la colère céleste contre le czar, a gardé un profond silence.

On a arrêté plusieurs des employés du palais d'hiver, et même, ajoute-t-on, quelques personnes d'une haute position sociale, entièrement étrangères au service du palais. On ne trouve plus l'apprenti pharmacien, qu'on accuse aussi d'être l'auteur de l'incendie.

— L'ingénieur Fraisse a adressé au conseil-d'état du canton de Vaud un projet tendant à opérer la jonction des lacs de Genève et de Neuchâtel, afin de compléter les voies de communication auxquelles travaille maintenant la Suisse orientale.

— Le roi de Hollande a refusé à la société néerlandaise pour la construction des chemins de fer en Hollande, l'autorisation de construire un chemin de fer entre Rotterdam et Amsterdam.

— On écrit de Nantes, le 14 janvier :

« Le feu s'est manifesté à la raffinerie de MM. E. Sebois et C^e, vers huit heures du soir, et son intensité a été telle que les secours, assez promptement arrivés, ont dû se borner à empêcher la communication de l'incendie aux maisons voisines.

» A onze heures, on était maître du feu. Tout l'édifice a été la proie des flammes. On a sauvé quelques marchandises.

» La raffinerie de MM. E. Sebois et C^e était assurée par

porter son ambition plus haut ? La *Charrette attelée* et les études d'animaux qu'il a exposées cette année révèlent un genre de talent qui n'aura pas beaucoup de rivaux ; car, si l'on en excepte Brascassat et Mikalouski, les peintres contemporains qui se sont essayés dans ce genre n'ont pas obtenu de grands succès. M. Dubuisson sait les chevaux, leurs habitudes, leurs passions, comme dirait l'esthétique ; il les peint avec amour, et rend avec une naïveté de détails, une vérité d'observation aussi spirituelle que vraie, le sentiment juste de chaque espèce. Qu'il entre franchement dans la route qui lui est ouverte, il y trouvera de beaux et légitimes succès.

L'habileté si remarquable de M. Guindrand ne se dément pas dans les tableaux qu'il a exposés cette année. Chez lui les beautés de la nature se manifestent par de grandes divisions, par des partis décidés d'ombres et de lumières, de ciels et de terrains, qui donnent à ses tableaux un excellent effet général. C'est un principe fondamental en paysage que de faire valoir les fonds par la grandeur et la simplicité des lignes des premiers plans ; mais l'observation de ce principe crée un difficile dont M. Guindrand ne s'est peut-être pas complètement tiré dans son paysage de l'Ardèche, celle de faire passer l'œil sans brusquerie des objets les plus rapprochés à ceux qui sont plus éloignés. Dans son tableau du n^o 77, il semble que la toile s'agrandisse et recule à chaque minute ; mais les premiers plans ne sont point assez soutenus et sont d'une exécution trop rudimentaire ; le petit sentier à droite est bien inventé, mais je n'aime pas son bouquet d'arbres, qui est lourd et cotonneux. Quoi qu'il en soit, ce tableau est bien supérieur à son *Effet de lune et de coucher de soleil*. Ce n'est pas que cette composition ne soit une bonne chose en elle-même, mais elle est d'une trop petite dimension pour que ces deux effets qui se contraignent n'aient pas quelque chose de bizarre et de puéril. Sa *marine* est fort jolie comme effet, mais il y a de l'inexpérience dans le mouvement des eaux. Sa *Vue de Viviers* a des fonds d'une richesse qui n'exclut pas la naïveté du rendu ; bien dans l'air, d'un beau ton, ce tableau est à mon sens un des plus jolis ouvrages de M. Guindrand, qu'en a tant de bons.

M. Fonvielle, qui complète la trinité des paysagistes lyonnais,

la compagnie royale, dont MM. Ed. et J. Gouin sont agents. »

— Le règlement actuel de la chambre des députés remonte aux premiers jours de la Restauration ; il est empreint de toutes les défiances qui existaient à cette époque contre l'établissement du gouvernement représentatif, des défiances qui existent encore aujourd'hui, et qui se sont peut-être accrues parmi ces hommes méticuleux et rétrogrades qui s'appellent *conservateurs*, et qui ne sont autres que les quasi-légitimistes et les routiniers de la Restauration.

M. Mercier (de l'Orne) a déposé une proposition tendant à la réforme du règlement voté sous Louis XVIII, réglement qui a surtout le tort grave de faire passer aux députés des départements plus de six semaines en vaines formalités et en d'interminables délais.

Les doctrinaires ont combattu cette proposition dans les divers bureaux, comme ils combattent toujours toute espèce d'améliorations. Cependant il s'en est trouvé trois qui en ont autorisé la lecture, et M. Mercier pourra la soumettre à la chambre qui, nous l'espérons, n'en sera pas aussi effrayée que de toute mesure qui aurait pour but d'empêcher la contre-révolution en Espagne.

(Constitutionnel.)

Extérieur.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA. — L'attitude des États-Unis devant l'insurrection canadienne demande d'être observée attentivement. C'est de l'Union américaine que dépend l'émancipation du Canada, trop faible pour résister seul à l'Angleterre. Celle-ci ne l'ignore pas ; aussi s'informe-t-elle avec un soin curieux et inquiet s'il ne part point de secours des États-Unis pour les nouveaux insurgés. Les réponses du gouvernement central et de tous les gouvernements particuliers des républiques de l'Union sont toutes pacifiques et rassurantes.

Cependant le cabinet britannique presse l'envoi des renforts destinés à maintenir l'autorité de la reine dans les deux Canadas. L'Angleterre n'ignore pas que le pouvoir est impuissant dans l'Amérique du Nord à contenir l'action individuelle des citoyens en faveur de l'insurrection canadienne. S'il avait pu d'ailleurs rester quelque doute à cet égard, ils sont complètement levés par l'accueil qui vient d'être fait à Buffalo à M. William Mackenzie. Là, le sentiment national a fait explosion et rejeté tous les ménagements officiels.

M. William Mackenzie a tenté dans le Haut-Canada une insurrection qui n'a pas eu de succès ; lui et ses amis ont été obligés de prendre la fuite. Ils ont cherché un asile chez le docteur Charpen, à Buffalo, dans l'état de Pensylvanie. Le docteur a convoqué une assemblée dans la salle du théâtre et il s'est exprimé en ces termes :

« J'ai maintenant dans ma maison des hommes dont la tête a été mise à prix ; je dois les protéger et j'ai compté sur votre assistance. » A ces mots les applaudissements éclatent et un enthousiasme impossible à décrire s'empare de l'assemblée. « L'un de ces proscrits, reprend le docteur, est William Mackenzie. (Les applaudissements recommencent avec une force nouvelle.) Je suis vieux, mais je défendrai ceux qui se placent sous ma protection. Oui, je suis bien vieux peut-être pour combattre, mais j'ai un bon couteau de chasse. (Ici M. Charpen fait briller cette arme, dont la vue est accueillie par un triple hurra.)

» Maintenant, dit-il, agissons avec prudence. Il faut que six jeunes hommes viennent ce soir chez moi, dans la crainte de quelque tentative de la part des royalistes. — Il en ira cent ! nous irons tous ! s'écrie l'assemblée. » Et elle se met en marche, musique en tête, vers la maison du docteur.

Le lendemain M. Mackenzie a paru devant l'assemblée, où sa présence a excité un grand enthousiasme. On lui a accordé trois salves d'applaudissements, et il y en a eu trois ensuite pour le président Papineau. C'est ainsi que les citoyens de Buffalo ont reçu le chef de l'insurrection du Haut-Canada.

Ces faits intéressants et significatifs par eux-mêmes ont pour nous une haute importance. La majorité des insurgés est d'origine française. Comment ne pas tressaillir en lisant seulement les noms de ces hommes qui sont prisonniers ou déportés par la suite leur tête mise à prix : Papineau, Leroy-Bouchette, éditeur du *Libéral de Québec*, Desrivières, Machesseau, Boucher-Belle-Ville et tant d'autres ? Les noms des lieux rappellent aussi la France : St-Charles, St-Eustache, Fouquerille, Grand-Brûlé. On le voit, on le sent à chaque mot, les Canadiens sont nos frères.

a exposé cette année de fort jolis paysages. Sa *Vue d'Aubenas* atteste surtout des persévérantes études et des progrès de cet artiste.

M. Leymarie a adopté une espèce d'arbre, un arbre idéal à feuillage d'yeuse et à écorce de chêne qui inquiète l'œil et tue la vérité. Cette conception amphibie gâte sa *Vue du Bugy*, dont la partie de gauche est pleine de vérité et bien rendue. Je citerai aussi deux aquarelles dont l'une surtout est fort adroitement traitée.

Il y a dans les ouvrages de M. Laurasse un éclat de couleur qu'il faut bien se garder de prendre pour du coloris. Le motif de ses *Marais-Pontins* n'est pas mal choisi, mais les figures sont loin d'être irréprochables : la femme ressemble plus à une Chinoise qu'à une Italienne, et l'homme appuyé contre le mur à l'air de l'ombre de celui qui est sur le bateau. Il y a pourtant progrès réel chez M. Laurasse ; qu'il étudie un peu plus la nature de ses paysages et de ses figures, et sûrement il arrivera à prendre une place honorable parmi les peintres lyonnais.

M. Flacheron nous a envoyé de Rome de bonnes études qui ne sont pas appréciées à leur valeur. Trop haut placées pour être bien vues, elles sont mal jugées par la foule. Toutefois on reconnaît facilement l'œuvre d'un homme de talent, qui n'a pas choisi de ces sites coquets qui plaisent à la majorité ; mais ils sont traités avec assez de science pour que les connaisseurs leur rendent la justice qu'ils méritent.

L'espace me manque pour parler de tous les tableaux qui mériteraient d'être cités. Je mentionnerai pourtant celui de M. Léon Fleury, les *Restes de l'Abbaye de Jumièges* ; ceux de M. Th. Richard le maître de Brascassat ; ceux de MM. Lanoue, Latoux, etc. etc. etc.

Je ne finirai pas sans dire un mot des fleurs de M. Berger qui sont fort bien, mais qui seraient encore mieux si l'artiste voulait se rappeler que le temps seul donne aux vieux tableaux l'aspect qu'il cherche à imiter par la couleur.

MM. Girard et Hubert, imitant en cela les Anglais (1), jugent

(1) Depuis 1804, il y a à Londres une exhibition réservée uniquement aux aquarelles.

ANGLETERRE. — Une réunion des métiers a eu lieu le 8 janvier à Dublin. M. O'Connell y assistait : il avait proposé une enquête afin de découvrir la véritable cause de la souffrance des classes ouvrières. Deux orateurs, MM. Richardson et O'Brien, l'ont vivement attaqué. M. Richardson lui a reproché entre autres choses de n'avoir tenu aucune des promesses qu'il a faites au peuple depuis longues années, et d'avoir trahi la cause de l'Irlande. La réponse de M. O'Connell a été très-hautaine ; il a rappelé ses services passés, a fait entendre des protestations fort énergiques, mais il ne s'est point expliqué d'une manière catégorique sur les faits articulés contre lui.

Variétés.

UNE VENGEANCE DE MARI.

Jytomir (Wolhyuic), 1er novembre 1837.

M. le comte Sierotinski, ancien officier d'artillerie, s'était retiré depuis plusieurs années dans le village de Kuzmine, près de Stary-Konstantinow, qu'il tenait en ferme de la masse des créanciers de Mme la comtesse Rzewouska. Il était parvenu jusqu'à l'âge de quarante ans sans songer au mariage ; il avait même plusieurs fois repoussé des projets d'union qui allaient mal avec ses habitudes militaires, et surtout avec ses préoccupations sceptiques sur la vertu des femmes.

Cependant peu à peu il finit par se fatiguer de l'isolement dans lequel il était relégué ; les plaisirs de la chasse suffisaient à peine pour le distraire ; ses soirées étaient longues, monotones, et cela surtout depuis qu'il avait vu une jeune fille de dix-sept ans, belle et noble, Camille Woytrichowska, dont la famille habitait aux environs de Kuzmine. Il l'épousa.

Durant une année, le comte Sierotinski fut le plus heureux de hommes. Il partageait ses journées entre la chasse qu'il aimait, et sa femme qu'il idolâtrait. Son plus ardent et plus fidèle compagnon de chasse était un jeune officier nommé Michel Kalmiowski. Il est vrai que le jeune officier était ou bien complaisant ou bien maladroit, car rarement il était le vainqueur dans les défis que lui portait chaque jour le comte, et le gibier, qui semblait constamment tromper son adresse, tombait toujours en masse sous les coups de son adversaire.

Un jour cependant, au milieu d'une chasse aux lévriers, les chiens de Michel Kalmiowski devancèrent ceux du comte : ceux-ci perdirent complètement la trace, et le jeune officier gagna le pari.

Le comte, qui n'était pas habitué à éprouver de pareils échecs, en parut très-mortifié, et en regagnant le château il ne cessa de maugréer entre ses dents contre son heureux adversaire. Rentré dans son appartement, il continua ses imprécations... « Michel... s'écria-t-il... le malheureux !... je ne veux plus le voir... — Et vous ferez bien, M. le comte, reprit son valet de chambre, qui en ce moment le débarrassait de son costume de chasse. »

Ce valet de chambre était un ancien cosaque qui avait servi le comte aux armées, et qui, depuis, était resté attaché à son service.

— Oui, Iwan, je le ferai comme je le dis, reprit le comte. — Vous savez donc ? — Je sais qu'il m'a gagné ce pari en traitre... il a trouvé à dépister mes chiens.

Iwan se jeta aux genoux de son maître. — M. le comte, s'écria-t-il, je vous dois tout, vous êtes mon bienfaiteur, celui de ma famille... Eh bien ! je ne puis plus vous cacher bien d'autres choses encore... — Que voulez-vous dire ? — Que M. Kalmiowski vous déshonore... Que madame la comtesse... — Tu mens ! s'écria le comte, et il leva son couteau sur la tête du cosaque qui restait agenouillé en croisant les bras... ; puis, se contenant, il reprit : « Il faut que tu me le prouves, et si cela n'est pas, je te fais briser sous le knout. »

Le comte se rendit ensuite dans l'appartement de sa femme, parut regretter vivement que Michel eût déjà quitté le château, et il lui fit envoyer pour la chasse du lendemain une invitation fort gracieuse. Pendant huit jours le comte fut près de sa femme plus tendre, plus empressé que jamais il n'avait été ; Michel Kalmiowski fut lui-même l'objet de mille prévenances, de mille témoignages d'affection. Au bout de ces huit jours, le comte déclara qu'il était forcé de s'absenter et qu'il ne reviendrait que le surlendemain. Il partit, accompagné d'Iwan.

Tous deux s'arrêtèrent dans un petit bois qui sépare Kuzmine de Wolitz où demeurait le jeune officier. Bientôt ils virent paraître un des domestiques de la comtesse, l'arrêtaient, et, à force de menaces, ils obtinrent de lui la remise d'un billet dont il était porteur pour M. Kalmiowski. Ce billet était de la main de la comtesse ; il annonçait le départ du comte, et indiquait un rendez-vous pour le soir même. Le comte rendit le billet au domestique, lui ordonna de le remettre immédiatement à M. Kal-

miowski, le menaçant des châtimens les plus terribles s'il révélait un seul mot de ce qui venait de se passer. Le comte et Iwan passèrent la nuit dans une métrairie des environs, et le lendemain matin, à la pointe du jour, ils rentrèrent au château.

Le comte était d'un caractère violent, irascible, mais concentré cependant ; il allait évidemment se porter à quelque parti extrême. Iwan le savait ; il essayait de calmer son maître, et lui demandait la grâce des coupables. A ses supplications le comte répondait froidement. Un demi-sourire errait sur ses lèvres, et cette apparente tranquillité ne faisait que redoubler l'effroi du cosaque sur les résolutions auxquelles allait se porter son maître.

Le comte donna ordre à ceux des serfs qui se trouvaient au château de se tenir dans la cour principale prêts au moindre signal. Il plaça à sa ceinture deux pistolets, prit à la main un fouet de chasse ; il fit également armer Iwan auquel il ordonna sur sa tête de lui obéir, sans hésitation, sans proférer un seul mot, et tous deux s'avancèrent avec précaution jusqu'à la chambre à coucher de la comtesse. Le comte déchargea un de ses pistolets dans la serrure de la porte ; tous deux entrèrent brusquement. La comtesse et l'officier étaient dans cette chambre... Ils étaient couchés, et l'entrée du comte fut si rapide qu'ils avaient à peine entr'ouvert leurs yeux appesantis par le sommeil, quand le comte et Iwan s'approchèrent d'eux.

Michel voulut faire un mouvement... — Ne bougez pas ou vous êtes mort ! s'écria le comte, en lui plaçant sur la poitrine le canon de son pistolet, tandis qu'Iwan le contenait par une étroite vigoureuse. — Et vous, madame, restez aussi là... immobile. Ce fut sans doute un horrible moment, et il se prolongea pendant plusieurs minutes. Michel tenta d'échapper aux mains de fer qui l'avaient saisi pour étendre le bras jusqu'aux armes déposées près de lui.

— Vous êtes morts tous deux, reprit le comte... Et ils purent entendre le bruit sec et aigu des pistolets que le comte armit... — Tuez-moi, s'écria Michel, mais pardonnez-moi... Ne prolongez pas cette horrible torture... Vous faut-il une satisfaction d'honneur ? — Un assassinat... un duel... Non, non, reprit le comte, pas encore... Iwan, veille sur eux, et au moindre mouvement, feu sur tous deux.

Puis il appela un de ses domestiques, fit approcher un table du lit où se trouvaient les deux coupables. Il écrivit silencieusement plusieurs lettres, un pistolet d'une main, une plume de l'autre, ses yeux ne quittant le papier que pour se porter sur Michel dont l'exaspération ne se contenait qu'à peine, et sur la comtesse qui n'était pas encore bien revenue de l'évanouissement dans lequel l'avait plongée l'arrivée de son mari. Ces lettres écrites, il les scella de ses armes et donna ordre de les porter immédiatement.

Iwan, immobile, impassible, était toujours au poste que lui avait assigné son maître près du lit, armé, attentif au moindre mouvement de Michel. Le comte se promenait à grands pas dans la chambre, puis revenant près du lit et fixant sur Michel un regard tranquille : — Eh bien ! Michel, mon ami... je vous ai gagné votre pari à la chasse d'hier. Vous le devez... vous n'avez pas été heureux... Je vous engage à changer vos limiers... mauvaises bêtes qui ne savent plus lancer... Je pourrais vous céder quelques-uns des miens. — Assez, assez ! s'écria Michel... Vous abusez de la force... Tuez-moi ! vous dis-je... Et il fit un nouvel effort pour repousser Iwan qui le serrait comme dans un étau de fer.

Le comte continua ses amères et ironiques interpellations... puis, regardant fixement la comtesse qui ramenait ses longs cheveux sur elle pour se cacher le visage : « Et vous, Camille, lui dit-il, êtes-vous remise de cette indisposition d'hier ?... Vous êtes bien pâle encore ! » Et il écartait les cheveux de la comtesse... « Fi donc ! ajouta-t-il, cette coiffe de nuit est bien simple pour une nuit de fiançailles... Et vous, comte, une pelisse sans fourrure... La soirée était bien froide cependant ; n'est-ce pas, Iwan ?... »

A quoi Iwan répondit par un grognement affirmatif. Cette scène se prolongea pendant plusieurs heures. Enfin quelque bruit se fit entendre au dehors, des voitures entraînèrent dans la cour du château. — C'est la réponse à mes lettres, dit le comte ; ce sont mes hôtes qui arrivent. Et il donna ordre de faire monter dans la chambre de la comtesse les personnes qui venaient d'arriver. C'étaient les parents de la comtesse, sa mère, ses tantes, auxquels le comte venait d'envoyer une invitation pour un dîner de famille. Ils furent introduits. « Je vous présente, dit le comte, M. et Mme Kalmiowski ; ils s'aimaient depuis long-temps sans m'en rien dire... Je pourrais leur en vouloir de tant de dissimulation... mais je leur pardonne... Mme la comtesse va signer la demande en divorce que voici, et de son côté M. Michel Kalmiowski va se pourvoir des dispenses nécessaires pour son prochain mariage... Nous allons célébrer les fiançailles par un dîner de famille : j'ai pensé qu'il vous plairait d'y assister.

mais surtout pour ma conscience. La critique ne doit frapper que quand elle espère ; autrement, sévère sans mesure, si elle est juste, elle est inutile ; si elle se trompe, elle nuit. Je ne peux ni ne veux me flatter de mériter l'approbation de tous les artistes ; mais j'espère que ceux dont j'ai traité les ouvrages avec sévérité, comme ceux en faveur desquels j'ai montré le plus de penchant, avoueront qu'en fait de critique je ne connais pas d'amis, et que plus je montre de colère quand un homme de mérite trompe l'espoir du public, plus j'éprouve de plaisir à pouvoir substituer les éloges aux reproches, quand j'ai à signaler un nouveau succès.

NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE (1).

M. Destigny, que les rigueurs du pouvoir avaient forcé d'interrompre les publications de la *Némésis incorruptible*, satire hebdomadaire, rentre aujourd'hui dans la lice. Si son œuvre n'a pas tout l'éclat et toute la richesse du renégat Barthélemy, on y rencontre de généreuses et énergiques pensées ; ses vers ne sont pas tous d'une correction et d'une clarté irréprochables, mais l'indignation et la conviction qui y respirent doivent les recommander puissamment aux hommes dont la sympathie est acquise à toute plume courageuse et pure. — M. Destigny annonce qu'il saisira corps à corps tous les charlatans, industriels, littéraires et politiques. Il entreprend une mission hardie et dangereuse peut-être, mais le but qu'il se propose est trop noble pour qu'on n'y applaudisse pas vivement.

La satire intitulée *L'Actionnaire* ridiculise ces crédules industriels que l'appât du gain précipite dans les spéculations les plus folles et les plus honteuses. Nous reproduisons ici un des types tracés par M. Destigny ; c'est l'industriel fashionable.

(1) La *Némésis incorruptible* formera un corps d'ouvrage de 52 feuilles in-4° qui paraîtra par livraisons d'une feuille chaque dimanche et sera terminé à la fin de l'année 1838. — Prix de la souscription : les 52 livraisons, 25 fr. ; 26, 14 fr. Les frais de poste en sus pour les départements. — Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 39.

En disant ces mots, le comte se retira, entraînant avec lui les parents de sa femme, dont la stupeur égalait l'effroi, et qui ne savaient comment allait se terminer une scène dont la violence du comte présageait l'épouvantable issue. Iwan resta en faction à la porte, après avoir eu soin d'enlever les armes de Michel.

Le comte fit entrer ses nouveaux hôtes dans une salle où un splendide banquet avait été préparé, et il envoya prévenir ceux qu'il appelait les *nouveaux époux* qu'on les attendait pour leur offrir les places d'honneur. Cependant, soit que l'état de la comtesse et l'irritation de Michel ne leur permirent pas de subir jusqu'à la fin cet ironique affront, soit que le comte lui-même ne voulût pas prolonger une pareille scène, les choses n'allèrent pas plus loin. La famille de la comtesse comprit la nécessité d'arrêter le scandale qui pouvait rejaillir contre elle de cette déplorable affaire, et donna son assentiment aux projets du comte. Celui-ci, de son côté, fit savoir à M. Kalmiowski qu'il eût à opter entre un mariage et une accusation publique d'adultère, ajoutant qu'il mettait à sa disposition les sommes nécessaires pour faire face à tous les frais. Ces propositions furent acceptées.

Le frère de la comtesse partit immédiatement pour Lustz (Wolhynie), siège de l'évêché, afin d'obtenir le divorce et les dispenses nécessaires pour un mariage immédiat. Quant à Michel Kalmiowski, le comte déclara qu'il le gardait comme olage dans son château, et Iwan fut chargé de veiller sur lui.

Cependant la famille de Michel Kalmiowski était fort mécontente du mariage qu'il était ainsi forcé de subir. Elle porta plainte en séquestration et en violence contre M. le comte Sierotinski. Par suite de cette plainte, le capitaine ispravnik (chef de la police du district) se rendit à Kuzmine pour se livrer à l'instruction de l'affaire, et il envoya au tribunal du district un acte d'information, duquel il résultait, selon lui, que la plainte était fondée.

Sur ces entrefaites, le divorce fut prononcé, et l'indult nécessaire fut délivré à Michel Kalmiowski. Mais la justice civile s'était emparée de l'affaire et suivait tout à la fois sur le fait d'adultère et sur le fait de séquestration. Cependant, à force de recommandations et surtout d'argent, on parvint à faire déclarer nul, comme incomplet, le premier acte d'information rédigé par le capitaine ispravnik ; et le même fonctionnaire fut envoyé de nouveau sur les lieux pour recommencer la procédure. Cette fois il se laissa plus facilement convaincre, et il rédigea un acte tout contraire au premier. Le bruit courut dans le pays que ce changement de conviction avait pu être quelque peu déterminé par les sommes considérables que le comte Sierotinski dépensa à cette époque.

Quoi qu'il en soit, le divorce fut définitivement prononcé. Le mariage de la comtesse et de Michel Kalmiowski a été célébré peu de temps après. Le comte est redevenu un chasseur infatigable. (Gazette des Tribunaux.)

Tout le monde connaît cet ancien pari de deux mousquetaires, dans lequel l'un d'eux avait prétendu qu'il offrirait au public, sur le Pont-Neuf, et pendant une journée, des écus de six livres pour des pièces de douze sous, sans en vendre une seule ; celui-ci gagna la gageure. Il paraît que l'administration du *Journal des Enfants*, en réduisant le prix de sa collection des quatre cinquièmes, n'a pas trouvé une si grande incertitude de la part des acheteurs, car les directeurs du journal sont obligés aujourd'hui de limiter à un mois à peu près le délai pendant lequel on jouira de cet immense rabais. Nous engageons nos lecteurs qui ne se seraient pas encore procuré cet excellent ouvrage, à se hâter de profiter de ce délai.

(Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER.

Le marché a été très-calme aujourd'hui.

Cinq pour cent	109 43	109 50	109 50	109 50
— fin courant	109 43	109 50	109 40	108 40
Trois pour cent	79 40	79 40	79 40	79 40
— fin courant	79 50	79 53	79 43	79 50
Quatre pour cent	104 90			
Rentes de Naples	98 43	98 43	98 43	98 43
— fin courant	98 50	98 50	98 50	98 50
Actions de la Banque	2635			
Caisse hypothécaire				
Quatre Canaux	1250			
Emprunt d'Haïti	587 50			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

L'actionnaire aussi se drape à la moderne :
Il porte les couleurs du puissant qui gouverne,
Et parle en tilbury l'argot du maquignon ;
Il singe en ses grands airs la roture anoblie,
Et j'en citerai deux que jamais il n'oublie :
Son insolence et son lorgnon.

Etirent de casimir, de velours et de soie,
Notre paon se prélassait et trépine de joie,
Quand ses yeux d'une femme ont rencontré les yeux.
Il mime à ses côtés d'élégantes fadaïses,
Se penche en lui sifflant deux syllabes anglaises,
Et rejette son front aux cieux.

Ses doigts, emprisonnés dans un étroit gant paille,
Battent sur son flanc gauche, au défaut de sa taille ;
Et sa main droite porte un solide rotin ;
Ses cheveux pendent longs, chargés de musc et d'ambre ;
L'été dans son Toulouse, il se rend en décembre
Aux fêtes du quartier d'Antin.

Son espèce bâtarde est facile à connaître :
Il a gardé de l'ours et pris du petit-maitre ;
Il appelle ses chers Duprez, Tamburini,
Eclabousse un vicillard pour sauter avec grâce,
Et se croit un d'honneur, si la semaine passe
Sans qu'il descende à Tortoni.

Il faut à son orgueil de vastes entreprises.
Du commerce et des arts il escompte les crises,
Et roule chaque jour d'immenses capitaux.
On sait dans les salons qu'il traite aussi l'usure ;
Le besoin est l'échelle où sa vertu mesure
Sinon le prêt du moins le taux.

Des actions qu'au pair on émet à leur source
Il ose en plein soleil trafiquer à la Bourse.
Mystérieux écho, l'oracle financier
Au taux du pur froment a coté son ivraie :
La main qui donne cours à sa fausse monnaie
Tient la plume et le balancier.

l'aquarelle omnipotente et capable de rivaliser en tout point avec la peinture à l'huile. Essayant de prouver leur dire par leurs œuvres, ces messieurs sont de vaillants défenseurs de ce genre ; mais, quels que soient les succès qu'ils obtiennent justement, ils dépensent en usurpations hasardeuses un talent qui ne pourra jamais donner à l'aquarelle la force et l'énergie qui manquent à sa nature.

La statuaire, jusqu'à présent assez peu comprise en France, se popularisera quand elle aura beaucoup d'interprètes comme Foyatier. Le groupe qu'il nous a envoyé est, à mon avis, une de ses plus gracieuses productions. Le torse, modelé naïvement, est divisé en plans choisis et élégants ; chaque partie prise en elle-même est traitée avec grâce et souplesse ; l'attitude, et surtout la tête, est pleine d'expression. La poitrine seule ne me paraît pas aussi soutenue que le dos et les épaules.

Je l'avoue en rougissant, il y a parmi les curieux une insouciance si profonde, que j'ai entendu confondre avec les ouvrages de Fratin, qui a quelquefois la finesse et la vérité de Landseer, les masses sans formes, sans lignes, signées du nom de M. Faugnet. Si quelques-uns des groupes de Fratin semblent par leurs sujets plutôt destinés aux artistes qu'aux gens du monde, il a ses chiens de chasse, son candélabre, etc., qui doivent faire envie à tous les amateurs.

Le *Danseur napolitain* de Duret, qui lui valut le grand prix à l'exposition de 1833, est plein d'animation et de gaieté ; il est préférable à son pendant, le *Danseur au tambour de basque*, qui est un peu mou de forme. Le mouvement indiqué ne saurait avoir lieu sans une contraction qui n'est pas même essayée. Dantan aîné nous a envoyé une statuette dont la pose et les draperies sont remarquables.

Nous avons aussi de M. Colin, le frère du peintre, une petite figure en terre cuite qui n'est pas sans mérite.

Il faut donner des encouragements à M. Buc, de Nantes, pour la manière dont il a rendu les traits et surtout la physiologie de Mme Dorval. Il y a plus que des dispositions dans ce début.

J'ai dû borner ce compte-rendu à un nombre d'ouvrages assez restreint, pour plusieurs raisons inutiles à déduire ici,

LE PUBLIC

bonnement, aux prix de 12 fr. 25 c. pour Paris, et 15 fr. pour les départements.— Après ce délai, la souscription sera close, et le prix reporté à 36 fr. pour Paris, et 43 fr. pour les départements.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(280) Le lundi vingt-deux janvier courant, à midi, il sera procédé à l'adjudication publique aux enchères d'un fonds de teinturier bien pourvu de tous les agrès et ustensiles nécessaires à son exploitation, situé aux Brotteaux, commune de la Guillotière, cours Bourbon, n° 19, dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean Gueydaud.

Cette vente sera faite sur les lieux par le ministère de Me Tavernier, notaire à Lyon, à la requête et sur la poursuite de M. Jean-Michel Laforge, syndic définitif de ladite faillite.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. Laforge, demeurant à Lyon, rue Romarin, n° 5, et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, audit Me Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22.

(287) Demain samedi, sur la place des Terreaux, à Lyon, à neuf heures du matin, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en glaces, commodes, tables, montres d'étalage, linge de table, rayons, etc.

Et le même jour, à midi, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en banques, balances, fontaines, chaises, vins de différentes qualités, etc. BLANCHARD, huissier.

(286) Samedi prochain vingt janvier courant, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, glaces, comptoir, poêle en fonte, cuivres, linges de table et autres, commode, secrétaire, vins fins et ordinaires en fût et en bouteilles, vaisselle, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Pardevant Gay, huissier à Lyon, ou le premier requis, il sera procédé sur la place du bourg de Caluire, le dimanche vingt-un janvier mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, à la vente de divers objets mobiliers saisis, consistant en buffet, batterie de cuisine, tables, piquette avec fût, lits garnis, un poêle et ses cornets et autres objets mobiliers, ainsi que deux chèvres. Le tout sera payé comptant. GAY, huissier.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(279) VENTE APRÈS DÉCÈS, AUX ENCHÈRES, EN BLOC SINON EN DÉTAIL, Du fonds de l'hôtel des Princes, à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc, dépendant de la succession de Louis Piot père, au lundi 22 janvier 1838, à dix heures du matin.

On peut prendre connaissance du cahier des charges déposé chez Me Missol, notaire, place du Grand-Collège, à Lyon. Il y aura facilités de paiement, en cas de vente en bloc.

(6873) A VENDRE. — Un fonds de ferblantier exploité dans l'un des meilleurs quartiers de la ville et pourvu d'une bonne et nombreuse clientèle.

S'adresser à Me Chevrier, notaire, rue Neuve, n° 1.

ANNONCES DIVERSES.

(6871) BELLE ÉCRITURE ANGLAISE EXPÉDIÉE, enseignée en très-peu de temps avec un succès certain, ainsi que tous les autres genres usités dans le commerce.

Chez M. Martignier, professeur et expert en écritures, rue Basseville, 3.

(285) L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des bateaux à vapeur pour la navigation du Rhône, aura lieu dimanche 21 janvier, à 11 heures précises, dans les bureaux de la compagnie, quai de Retz, n° 42.

Pour y assister, il faut être propriétaire au moins de trois actions.

PASTILLES DE CALABRE,

De POTARD, pharmacien, rue St-Honoré, n° 271, à Paris.

Elles sont recommandées par tous les médecins pour la guérison prompte des rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouements, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre.

Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, et chez MM. Bonnet, place Bellecour, n° 22; Guillemaud, confiseur, rue St-Pierre, n° 17; Barbe, à Roanne; Guitard, confiseur, à St-Etienne; Michel, à Tarare. (281)

DÉPURATIF DU SANG.

ART DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martinet; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; Mâcon, M. Lacroix; Grenoble, M. Ricard; Valence, M. Mottet. (1876)

EST PRÉVENU que la grande réduction faite sur le prix de la collection du JOURNAL DES ENFANTS

N'aura plus lieu que jusqu'au 28 février inclusivement.

Jusqu'à cette époque, on trouvera encore au bureau, rue Louis-le-Grand, n° 23, à Paris, la collection du Journal des Enfants, composée de cinq forts volumes grand in-8°, compactes, renfermant trois cents articles par nos meilleurs écrivains, et trois cents dessins par les premiers artistes; plus, une année d'articles (282)

BOURSE MILITAIRE.

ASSURANCE GÉNÉRALE

CONTRE LES CHANCES DU RECRUTEMENT

POUR TOUTE LA FRANCE,

Sous la raison Henri Leclerc et compagnie,

Rue de la Michodière, 4, à Paris.

Capital social: UN MILLION de francs.



La compagnie assure pour toutes les classes et pour tous les âges, moyennant une prime fixe au comptant, ou à terme, ou annuelle.

Les fonds provenant d'assurances restent entre les mains des souscripteurs jusqu'à parfaite libération des assurés, ou sont déposés, à leur choix, chez leur notaire, chez les dépositaires désignés par la compagnie, ou chez MM. Jacques Laffitte et Ce, banquiers à Paris. Suivant les statuts de la Bourse militaire, MM. JACQUES LAFFITTE ET Ce ont seuls le droit de recevoir et de donner quittance des sommes provenant des assurances faites par la compagnie, et sont garants envers les souscripteurs du montant des primes déposées en leurs mains

jusqu'à la libération définitive des assurés. (Voir la Gazette des Tribunaux des 27 et 28 novembre 1837.)

S'adresser, pour connaître les conditions d'assurances ou pour souscrire des actions de la deuxième série (la première étant épuisée), à l'administration centrale à Paris, ou aux agents des départements.

NOTA. — La compagnie, n'ayant pas encore fait choix d'agents dans plusieurs cantons de ce département, prie les personnes qui se croiraient en position d'accepter ce titre d'adresser leur demande franco au directeur-gérant, à Paris, qui leur fera connaître les avantages qui y sont attachés. (276)

MAUX DE DENTS guéris par l'Eau du Dr O'MÉARA.

ANCIEN PREMIER MÉDECIN DE NAPOLEON A STE-HELENE. — PRIX: 1 F. 75 C. LE FLACON.

Cette eau, la seule autorisée par deux brevets et ordonnance royale, est employée maintenant par les premiers médecins pour enlever à l'instant les douleurs de dents et détruire la carie (sans être désagréable). — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Batilliat, à Villefranche. (277)

Plumes nationales de Perry,

Au prix de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 85 c. la carte.

Ces plumes, entièrement nouvelles, sont particulièrement destinées aux personnes qui cherchent l'économie.

La souplesse et la perfection des précédentes plumes de Perry sont trop généralement connues et trop bien appréciées par ceux qui en font usage, pour que ces nouvelles puissent les remplacer; mais les plumes nationales sont destinées à répondre au seul reproche long-temps fait aux plumes-Perry d'être trop chères. En effet, les plumes nationales, qui sont à peu près du même prix que les plumes des autres fabricants, seront à beaucoup meilleur marché, parce qu'elles dureront trois fois plus qu'elles. Elles se vendent chez tous les marchands-papetiers de cette ville. (6876)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. Cette pâte, conjointement avec le sirop pectoral de mou-de-veau de M. Macors, guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus aigus. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien rue St-Jean, n° 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Viguié, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Châlon; Couturier, à St-Etienne; Ve Bèaud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue.

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la même confiance. (3427)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de

SIROP DE JOHANSON

Qui guérit les PNEUMONIES, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

Audépôt, chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

(6870) Les sieurs MAY frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que leurs chevaux arriveront à Lyon le 18 janvier, et seront logés à l'hôtel de Henri IV, faubourg St-Clair.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)

(6884) SERVICE DE LYON A CHALON, TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN, ET POUR MACON, A DIX HEURES DU MATIN.

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ducotton, quai de Bondi, n° 143; à Villefranche, chez M. Bussiére; à Mâcon, chez M. Janin, près du pont; à Châlon, chez M. Diot, sellier.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 16 JANVIER.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,450
4,500	1,000	partimétr.	Ponts sur le Rhône,	1,000
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,285
500	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, St-Perrac,	1,700
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,025
520	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	5,600
180	2,000		Paq. à vap. (Lyon à Châlon),	1,025
154	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc.,	2,300
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	22,500
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache,	5,000
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	1,000
	1,000	Jan. et Déc.	Ce gén. mines de R.-de-Gier,	1,025
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houil.	1,450

GRAND-THÉÂTRE.

Jeu 18 janvier 1833. — LA STRANIERA, opéra italien. — On commencera à six heures.